

La fréquentation des hébergements collectifs touristiques du Languedoc-Roussillon en 2010

Geneviève PAYEN - INSEE

L'ensemble des hébergements collectifs de type résidences de tourisme, résidences hôtelières, villages de vacances, maisons familiales, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour et centres sportifs représente une capacité d'accueil de 90 000 places en Languedoc-Roussillon. Ils font partie du parc des hébergements touristiques marchands, au même titre que les hôtels et campings de la région⁽¹⁾.

En 2010, ils ont accueilli 1,4 million de touristes pour un total de 7,5 millions de nuitées. Leur fréquentation est marquée d'une très forte saisonnalité : les seuls mois de juillet et août représentent 44 % de la fréquentation annuelle. Leur clientèle est à dominante familiale, et les touristes en provenance de l'étranger y sont proportionnellement moins nombreux que dans les hôtels et campings de la région.

(1) Dans cet article, ils sont simplement dénommés hébergements collectifs

Une capacité d'accueil de 90 000 places

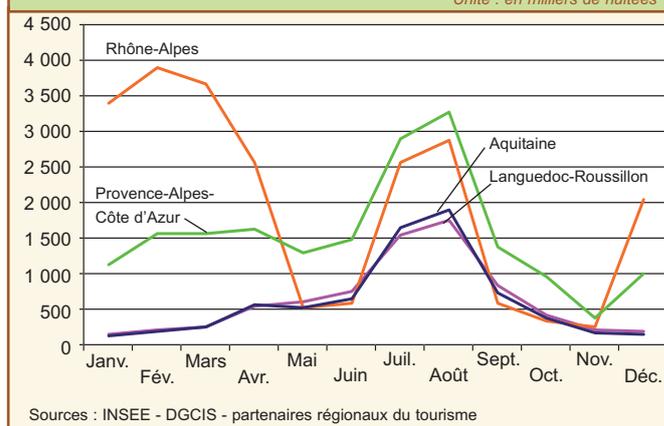
En Languedoc-Roussillon, les résidences de tourisme, résidences hôtelières, villages de vacances, maisons familiales, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour et centres sportifs constituent une offre d'hébergement touristique de 90 000 places.

En 2010, ces établissements ont accueilli 1,4 million de touristes. Ceux-ci ont consommé 7,5 millions de nuitées, soit 8 % du nombre de nuitées enregistrées sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce volume de nuitées place le Languedoc-Roussillon au 3^{ème} rang des grandes régions touristiques, à égalité avec l'Aquitaine. En tête de classement, deux régions concentrent à elles seules 45 % des nuitées nationales : Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) avec 20 % et Rhône-Alpes 25 % (graph. 1).

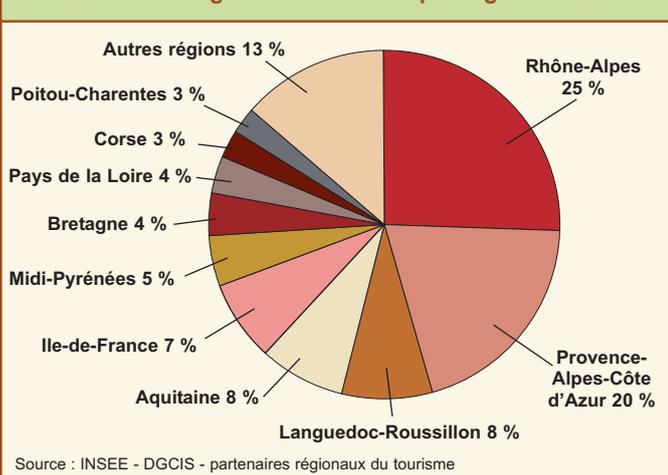
Les écarts entre les quatre premières régions diminuent au cours de la saison d'été, de mai à septembre. Le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine représentent chacune 11 % des nuitées nationales, Rhône-Alpes 15 % et PACA 21 %. Pour le Languedoc-Roussillon, comme pour l'Aquitaine, la période estivale est primordiale. Elle représente 75 % des nuitées annuelles en 2010. Cette part a été nettement inférieure en PACA (60 %) et davantage encore en Rhône-Alpes (30 %) où la saison d'hiver est majeure (graph. 2).

Graph 2 - Nombre de nuitées dans les hébergements collectifs selon le mois au cours de l'année 2010

Unité : en milliers de nuitées



Graph 1 - Répartition du nombre de nuitées dans les hébergements collectifs par région en 2010



Des séjours d'une semaine en moyenne

En Languedoc-Roussillon, la fréquentation des hébergements collectifs, mesurée en nombre de nuitées, est équivalente à celle de l'hôtellerie, alors que le nombre de séjours y est trois fois moins important. Ceci tient à un comportement de clientèle très différent. En effet, la clientèle des hôtels est davantage une clientèle de passage et ses séjours sont moins longs (1,7 jour en moyenne en

2010). Les séjours de la clientèle des hébergements collectifs durent, en moyenne, 5,2 jours (tab. 1). En pleine saison d'été, la durée de séjour dans ce type d'établissements est proche de celle observée dans les campings où les estivants séjournent près d'une semaine en moyenne.

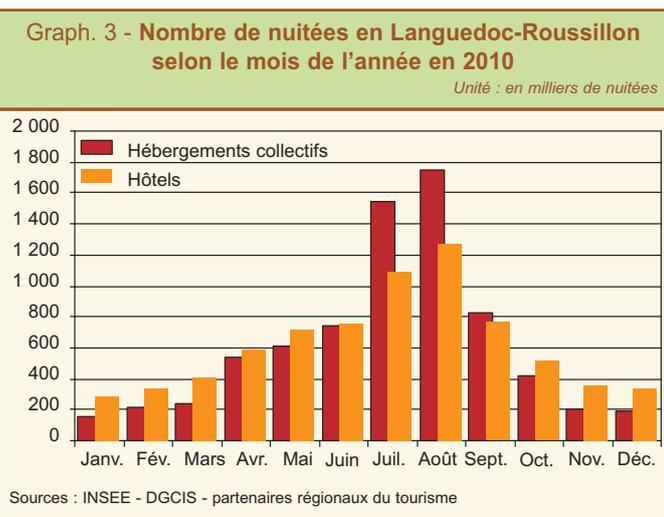
Tab. 1 - Les caractéristiques de la fréquentation touristique des hôtels et des hébergements collectifs en Languedoc-Roussillon		
Année 2010	Hébergements Collectifs	Hôtels*
Nombre d'établissements	322	917
Capacité d'accueil (en milliers de lits)	90,4	52,9
Arrivées totales (en milliers)	1 426	4 400
Nuitées totales (en milliers)	7 452	7 427
Nuitées étrangères (en milliers)	1 180	1 466
Part des nuitées étrangères (en %)	15,8	19,7
Durée moyenne de séjour (en jours)	5,2	1,7
Taux d'occupation en lits (en %)	35,0	
Taux d'occupation en chambres (en %)		53,4
Part saison d'été**/ année (en % des nuitées)	73,5	62,0

(*) : le nombre de lits est estimé en multipliant le nombre de chambres par 2
 (**): mai à septembre
 Sources : INSEE - DGCIS - partenaires régionaux du tourisme

Une très forte saisonnalité estivale

La saisonnalité de la fréquentation touristique des hébergements collectifs est très fortement marquée. Le nombre de nuitées enregistré au cours des mois de juillet et août correspond à 44 % de la fréquentation annuelle, contre 31 % dans l'hôtellerie (graph. 3).

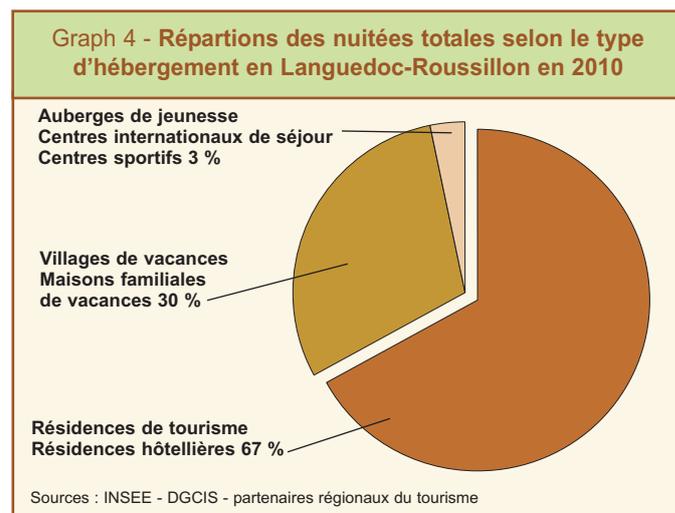
Une autre particularité par rapport à l'hôtellerie est la proportion nettement plus faible de clientèle étrangère : 16 % en moyenne dans les hébergements collectifs contre 20 % dans l'hôtellerie en 2010. Cette part, cependant, varie fortement selon le type d'hébergement observé.



Prédominance des résidences de tourisme et des résidences hôtelières

Les résidences de tourisme et résidences hôtelières sont la composante principale des hébergements collectifs. Avec 61 % de la capacité d'accueil en lits, elles absorbent 67 % de la fréquentation, soit 5 millions de nuitées pour 0,9 million de touristes (graph. 4). Viennent ensuite les villages

de vacances et maisons familiales, et enfin loin derrière, les auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour et centres sportifs qui n'ont représenté que 3 % des nuitées en 2010.



Les villages de vacances et maisons familiales se caractérisent par une saisonnalité estivale encore plus marquée que dans les autres types d'hébergement. La fréquentation au cours des seuls mois de juillet et août constitue 56 % des nuitées annuelles. Cette très forte saisonnalité est liée à la nature de la clientèle : une clientèle familiale dont les séjours se déroulent le plus souvent durant les vacances scolaires. L'implantation géographique de ces établissements, le plus souvent en bord de mer et en montagne, répond aux besoins de cette clientèle ; elle est propice à des vacances en famille (graph. 5).

Agréés par la DDASS, ces établissements sont, en priorité, ouverts aux familles ayant des revenus modestes. La clientèle étrangère y est proportionnellement moins nombreuse que dans tous les autres types d'hébergements collectifs (tab. 2).

Les résidences de tourisme et résidences hôtelières sont, elles aussi, majoritairement localisées sur le littoral. Mais une part non négligeable de leur offre, près de 30 %, se trouve en zone de passage. Cette situation, beaucoup plus urbanisée, leur permet de profiter d'un tourisme d'affaires qui soutient l'activité en dehors de la période estivale. La clientèle étrangère y est davantage présente que dans les villages de vacances et maisons familiales. La part des nuitées étrangères est de 20 %, soit 1 million de nuitées en 2010.

Les auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour et centres sportifs sont plus fréquemment établis en zone de passage. Leur clientèle, constituée le plus souvent de jeunes adultes, couples sans enfants est plus mobile. La durée moyenne de séjour est la plus faible des trois types d'hébergements : 3,3 jours environ en 2010. Ce mode d'hébergement à moindre coût est également prisé des jeunes étrangers. Les nuitées étrangères sont peu nombreuses en volume, elles représentent 21 % de la fréquentation en 2010.

Structures le plus souvent de grande capacité, les résidences de tourisme et résidences hôtelières, ainsi que les villages de vacances et maisons familiales, peuvent accueillir, pour les plus grands, entre 1 000 et 1 800 personnes chaque jour. En 2010, leur taille moyenne est de respectivement 280 et 303 lits, alors que celle des auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour et centres sportifs est plus modeste : 106 places en moyenne par établissement.

35 % des places occupées sur l'ensemble de l'année

Le taux d'occupation annuel moyen en lits des hébergements collectifs s'est établi à 35 % en Languedoc-Roussillon en 2010, comparable à la moyenne nationale (36,5 %). Ces taux peuvent paraître faibles, mais très souvent les touristes louent des équipements⁽²⁾ de capacité en lits supérieure au nombre réel d'occupants. Durant la période d'été, le taux moyen a atteint 45 % en Languedoc-Roussillon, contre 37 % en Aquitaine, 37,5 % en Rhône-Alpes et 40 % en PACA.

Quel que soit le type d'hébergement, les plus forts taux d'occupation sont atteints en juillet et août pendant lesquels 60 % à 70 % des places sont occupées (graph. 6).

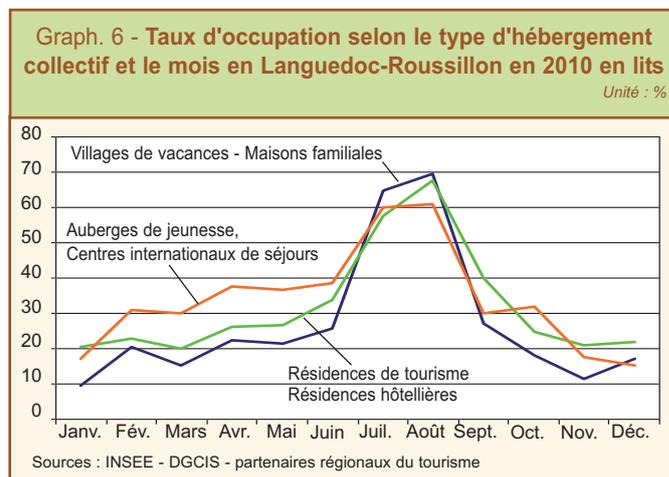
70 % de la fréquentation dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales

Deux départements de la région, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, regroupent plus des deux tiers (68 %) de la capacité d'accueil régionale. En 2010, les établissements situés dans ces deux départements ont enregistré 5,2 millions de nuitées, soit quasiment 70 % de la fréquentation de l'ensemble des hébergements collectifs de la région (tab. 3).

(2) Les équipements sont des chambres, des dortoirs, des studios ou bungalows, des appartements ou maisonnettes ou chalets ou mobile homes.

Quel que soit le mode d'hébergement collectif, hôtel, camping ou autre, les touristes séjournent plus longtemps dans les Pyrénées-Orientales que dans les autres départements de la région. Cela s'est vérifié encore en 2010. Au plus haut de la saison, au mois d'août, la durée moyenne de séjour a approché les 9 jours (11 jours dans la chaîne pyrénéenne), contre 6,7 jours dans l'Hérault.

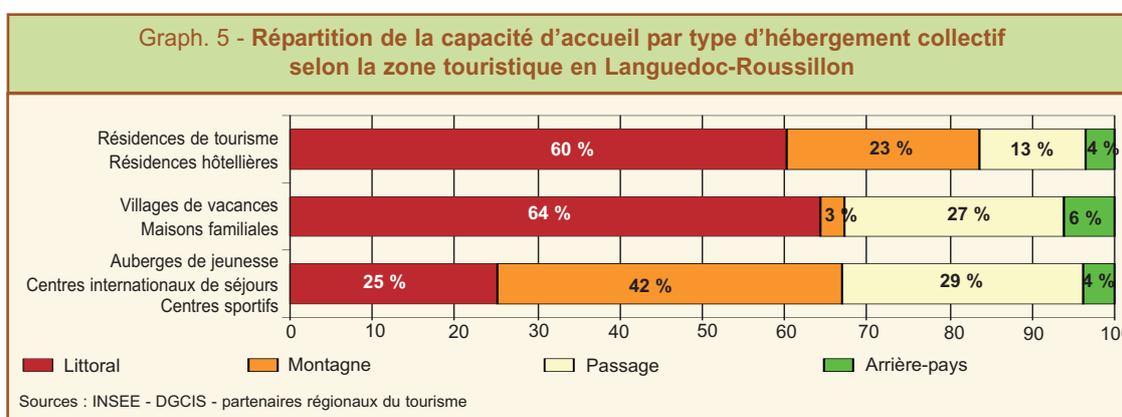
Les établissements de l'Hérault ont connu en 2010 les plus forts taux d'occupation de la région et ont atteint un pic de 75 % au mois d'août.



Tab. 2 - Les caractéristiques de la fréquentation touristique en Languedoc-Roussillon selon le type d'hébergement collectif

Types d'hébergement	Capacité d'accueil (en milliers de lits)	Arrivées (en milliers)	Nuitées (en milliers)	Part des nuitées étrangères (en %)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Taux d'occupation (en %)
Résidences de tourisme - Résidences hôtelières						
Année 2010	55,5	924	4 983	20,1	5,4	35,1
Saison d'été 2010		546	3 479	22,3	6,4	45,5
Villages de vacances - Maisons familiales						
Année 2010	32,5	427	2 219	5,8	5,2	34,8
Saison d'été 2010		316	1 841	5,8	5,8	43,0
Auberges de jeunesse - Centres internationaux de séjour - Centres sportifs						
Année 2010	2,4	75	250	19,7	3,3	36,1
Saison d'été 2010		44	145	20,1	3,5	45,8

Sources : INSEE - DGCIS - partenaires régionaux du tourisme



Tab. 3 - La fréquentation des hébergements collectifs en Languedoc-Roussillon selon les départements

Départements	Arrivées (en milliers)	Nuitées (en milliers)	Part des nuitées étrangères (en %)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Taux d'occupa- tion (en %)
Aude					
Année 2010	204	1 075	18,2	5,3	34,8
Saison d'été 2010 (mai à septembre)	157	899	18,7	5,7	43,9
Gard					
Année 2010	221	1 043	21,6	4,7	31,6
Saison d'été 2010 (mai à septembre)	119	692	24,0	5,8	42,1
Hérault					
Année 2010	613	3 075	19,5	5,0	39,0
Saison d'été 2010 (mai à septembre)	390	2 258	20,7	5,8	49,4
Lozère					
Année 2010	35	171	9,1	4,9	22,8
Saison d'été 2010 (mai à septembre)	27	142	10,0	5,3	31,0
Pyrénées-Orientales					
Année 2010	353	2 088	6,8	5,9	33,5
Saison d'été 2010 (mai à septembre)	213	1 486	6,7	7,0	41,9
Languedoc-Roussillon					
Année 2010	1 426	7 452	15,8	5,2	35,0
Saison d'été 2010 (mai à septembre)	906	5 477	16,7	6,0	44,6
France métropolitaine					
Année 2010	20 339	91 483	21,5	4,5	36,4
Saison d'été 2010 (mai à septembre)	10 395	49 086	18,5	4,7	39,9

Sources : INSEE - DGCIS - partenaires régionaux du tourisme

Une enquête en partenariat

Les résultats présentés sont issus de l'enquête nationale de fréquentation auprès des autres hébergements collectifs touristiques (résidences de tourisme classées, résidences hôtelières de chaîne, villages de vacances, maisons familiales, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour et centres sportifs), enquête réalisée en partenariat entre l'INSEE et la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

L'enquête mensuelle, de janvier à décembre, est effectuée par sondage, méthode qui ne permet pas de disposer de résultats infra-régionaux.

Pour ce faire, une extension de l'échantillon national est menée en partenariat avec la DIRECCTE Languedoc-Roussillon, le comité régional du tourisme Languedoc-Roussillon, l'agence de développement touristique de l'Hérault, les comités départementaux du tourisme de l'Aude, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales et l'INSEE Languedoc-Roussillon.



L'enquête nationale de fréquentation auprès des Autres Hébergements Collectifs Touristiques a été mise en place en avril 2009. Elle a fait l'objet d'ajustements méthodologiques successifs qui rendent délicate toute comparaison avec les résultats précédents. De ce fait aucune évolution n'a été calculée.

Définitions

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) :

- Un **touriste** est un visiteur qui passe au moins une nuit (et au plus un an) hors de son environnement habituel
- Une **arrivée** correspond à un séjour dans un lieu unique
- Une **nuitée** équivaut à une nuit d'un touriste (ainsi 4 nuitées seront comptabilisées pour un couple séjournant 2 nuits consécutives dans le même hébergement touristique)
- Le **taux d'occupation** est le rapport du nombre de lits occupés au nombre de lits effectivement disponibles (c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières) pour une période donnée

Les différents types d'hébergements collectifs touristiques

■ **Résidence de tourisme (y compris résidence hôtelière de chaîne ou d'enseigne)** : Etablissement commercial d'hébergement, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière, constitué d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires. Il est offert en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. La résidence de tourisme est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale. Les résidences de tourisme stricto sensu, sont homologuées et classées de 1 à 4 étoiles.

■ **Village de vacances** : Ensemble d'hébergements faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels. Les villages de vacances comprennent des hébergements individuels ou collectifs et des locaux affectés à la gestion et aux services ainsi que des installations communes destinées aux activités à caractère sportif et aux distractions collectives. Pour les repas, il y a un restaurant ou une cuisine individuelle par logement avec ou sans distribution de plats cuisinés. Ils sont classés en catégories " confort " et " grand confort ".

■ **Maison familiale de vacances** : Etablissement sans but lucratif, à caractère social, familial et culturel qui a pour principale vocation l'accueil des familles pendant leurs vacances et leurs loisirs. Elle est, en priorité, ouverte aux familles ayant des revenus modestes. Elle est agréée par la DDASS. Une maison familiale de vacances peut être composée d'hébergements variés : appartement, gîte, chambre, emplacement (type camping).

■ **Centre sportif** : Etablissement permanent ou temporaire, où sont collectivement hébergés hors du domicile familial, à l'occasion de leurs vacances scolaires, de leurs congés professionnels ou de leurs loisirs, des mineurs de 4 ans à 18 ans (colonies de vacances, centres de vacances collectives d'adolescents, camps équipés pour les jeunes,...) Il est soumis à l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Un centre de vacances peut être composé d'hébergements variés : dortoir, appartement, gîte, chambre, emplacement (type camping).

■ **Auberge de jeunesse** : Etablissement régi par une association à but non lucratif, qui offre aux usagers un hébergement et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle de même que d'autres prestations, programmes et activités. Cet établissement est principalement destiné aux jeunes. L'auberge de jeunesse possède un double agrément : le Ministère de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'éducation nationale.

■ **Centre international de séjour** : Etablissement à une double vocation : hébergement et restauration. C'est souvent un lieu d'échanges culturels. Son concept repose sur la convivialité, la rencontre et les échanges internationaux. Il dispose donc d'importants espaces collectifs favorisant la découverte et la rencontre. Il est soumis à un double agrément : du Ministère de la jeunesse et des sports et du Ministère de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

Publications

- Bilan de la saison touristique 2010 en Languedoc-Roussillon, *Repères Synthèse «L'année économique et sociale 2010»* N° 3, juin 2011.
- Saison d'été 2009 : 28 millions de nuitées dans l'ensemble des hébergements collectifs touristiques du Languedoc-Roussillon - Repères Chiffres n°5 - sept 2010
- Le parc des campings en Languedoc-Roussillon - Repères Chiffres n°5 - juin 2008
- Le Languedoc-Roussillon au sixième rang national pour le parc hôtelier au 1^{er} janvier 2009 - Repères Chiffres n°7 - sept 2009
- Les meublés labellisés en Languedoc-Roussillon : une fréquentation en hausse et un parc en léger recul en 2008 - Repères Chiffres n°2 - mars 2010

Sites institutionnels

- Institut National de la Statistique et des Études Économiques : www.insee.fr
- Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGClS) : www.tourisme.gouv.fr
- Atout France : www.odit-france.fr
- Observatoire Régional du Tourisme Languedoc-Roussillon : http://www.sunfrance.com/acces_professionnels/observatoire
- Observatoire Économique de l'Aude : <http://www.audetourisme.com>
- Observatoire Économique du Gard : <http://www.tourismegard.com>
- Observatoire Économique de l'Hérault : <http://www.adt-herault.fr/observation-6-1.html>
- Observatoire Économique de la Lozère : <http://www.lozere-tourisme.com>
- Observatoire du Tourisme des Pyrénées-Orientales : <http://www.cdt66-observatoire.com>



www.insee.fr

Directeur de la publication : Francis Vennat - Rédaction en chef : Odile Dangerfield
INSEE Languedoc-Roussillon — 274, allée Henri II de Montmorency — 34064 Montpellier CEDEX 2
Téléphone : 04 67 15 70 00 — Télécopie : 04 67 15 71 71 — Information du public⁽¹⁾ :
Service Insee Contact Tél : 09 72 72 40 00 (tarification "appel local") - Mél : insee-contact@insee.fr

Exemplaire non destiné à la vente
ISSN n° 1251-2036
© INSEE 2011